Image not found or type unknown

Fuite d eau dans le toit probléme de moisissure

Par **moi du 33**, le **23/05/2014** à **07:53**

bonjour a tous je suis locataire d un appartement t3 que je loue depuis un peu moins d un an j ai visiter cet appartement en été est tout aller bien mais a ma grande surprise des kil a commencer a pleuvoir j ai remarquer une fuite d eau dans ma chambre a coucher se que j ai fait par imédiatement au huissier qui s occupe de mon logement il on fait le nécaissére il on fait venir un couvreue que je n est plus jamais revu depuis au bout dun mois j ai relancer pour que ils fase lece qu'il faut depuis décembre je ne pe plus dormir dan ma chambre faute a de la moisissure qu c devellopper dans cette piéce je pe plus respirai en haut car je sui asmatique je fait des brochite asmatiforme chornique j ai pris des fote du dévellopement de la moisiure et le mois dernier quan j ai demander pour la éniéme fois si il aller faire quelque chose il m on dit "mais madame vous avez cas déménager" sauf que je pe pas j ai pas les moyen financier et il m on aussi dit que le mec avais refait la toiture mais il n est jamais venu voire dans le comble je l ai pas revue il as méme envoyer une facture au propriot je sais plus quoid faire j en ai marre aider moi [smile3]

Par **janus2fr**, le **23/05/2014** à **10:44**

Bonjour,
Difficile de comprendre si la source des infiltrations a bien été réparée ou pas. Il est, en effet, possible que l'humidité et la moisissure perdurent quelques temps après la réparation, le temps que tout s'assèche complètement.
Si vous êtes sur que les infiltrations continuent, il vous faut envoyer une LRAR de mise en demeure à votre bailleur de procéder aux réparations, sans quoi vous saisirez ensuite le juge d'instance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés